

# Conditions Générales de Vente



## SopiSafe

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client contracte un abonnement au service de sauvegarde à distance SopiSafe, fourni par la société SOPITEC.

**1. PRESTATIONS** : SOPITEC fournit au Client un accès à son serveur de données via Internet. SOPITEC met à disposition un service de stockage et de restauration de données, sauvegardées par le client. SOPITEC n'exerce aucun contrôle ni surveillance sur les fichiers qui lui sont confiés, lesquels demeurent la propriété du Client et restent confidentiels.

La solution SopiSafe est conforme à la législation française en vigueur. SOPITEC décline toute responsabilité dans l'hypothèse où la solution de sauvegarde de données ne respecterait pas la législation du pays d'utilisation autre que la France.

**2. FOURNITURES** : SOPITEC fournit au Client un accès aux serveurs de SOPITEC et un logiciel d'exploitation pour chacun des ordinateurs à sauvegarder. Ce logiciel permet la connexion au serveur de SOPITEC, le transfert crypté des fichiers à sauvegarder et la restauration des données sur l'ordinateur d'origine ou sur tout autre poste. L'usage du service SOPITEC requiert l'accès préalable au réseau Internet pour chacun des ordinateurs inscrits au contrat lequel reste à la seule charge du Client.

**3. MISE EN SERVICE** : SOPITEC communiquera au Client par email un code client lui permettant la création de son compte sur le serveur SOPITEC. La mise en service est assurée par le Client. Le paramétrage des différents fichiers à sauvegarder est de la responsabilité du Client. A l'issue de la mise en service, **le Client devra sauvegarder sur le support de son choix, les fichiers de configuration se trouvant dans le répertoire d'installation. En cas de destruction ou panne du poste sur lequel le logiciel d'exploitation est installé, ce fichier permettra au Client de se reconnecter sur le serveur SOPITEC afin de pouvoir restaurer les données depuis un autre poste. SOPITEC ne pourra pas restaurer les fichiers en cas de perte de ce fichier. Ce fichier est placé sous la seule responsabilité du Client qui devra prendre toute mesure utile pour qu'il ne soit pas connu de tiers ou utilisé par des personnes non autorisées.**

**4. ASSISTANCE TELEPHONIQUE** : Un service d'assistance téléphonique, au 04 82 53 91 16, est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30 pour répondre à vos questions concernant l'utilisation de la solution SopiSafe.

### **5. PROPRIETE INTELLECTUELLE/LICENCE D'ACCES AU SERVICE**

**5.1** – SOPITEC accorde au Client une licence limitée à l'accès et à l'utilisation du service. Le Client n'est en aucun cas autorisé à télécharger ou à modifier tout ou partie de ce service sans l'autorisation expresse et écrite de SOPITEC. Cette licence ne permet en aucun cas d'utiliser pour la vente ou pour toute autre utilisation commerciale ce service ou son contenu (solutions, descriptions, prix, téléchargement ou copie des informations pour le compte d'un autre commerçant, utilisation de donnée, logiciels, extraits sonores, graphismes images, textes, photographies, outils).

**5.2** - Il est rappelé que la violation de la propriété des auteurs est un délit de contrefaçon et que toute contrefaçon est sanctionnée en France par l'article L.335-2 du Code de la propriété intellectuelle et punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

SOPITEC se réserve le droit de suspendre sans préavis, l'accès au service au Client qui violerait les présentes dispositions et d'engager l'ensemble des procédures nécessaires par-devant les juridictions compétentes, pour faire cesser tout acte de contrefaçon.

**6- DROIT D'UTILISATION** : Aux seules fins d'utilisation de la Solution de sauvegarde de données SopiSafe conformément à sa documentation, SOPITEC concède au Client un droit non exclusif, non cessible, d'utilisation pour ses besoins propres du logiciel d'exploitation. La présente licence est consentie pour toute la durée de l'abonnement. SOPITEC se réserve expressément toute modification, correction ou adaptation du logiciel d'exploitation y compris en vue d'assurer son interopérabilité.

**7 - PRE-REQUIS** En sa qualité d'utilisateur de la Solution SopiSafe, il appartient au Client :

- de souscrire aux abonnements du fournisseur d'accès Internet de son choix en tenant compte des spécifications et contraintes techniques données par SOPITEC dans sa documentation ;
- d'effectuer l'ensemble des démarches administratives et juridiques liées à l'usage envisagé par le Client de la solution SOPITEC au sein de son entreprise et, notamment, au regard des obligations envers son personnel et ses représentants, ainsi qu'en application de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés.

### **8. RESPONSABILITE**

SOPITEC s'engage pour son service online à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour assurer au mieux la sauvegarde des données contenues sur les ordinateurs connectés. L'engagement de SOPITEC consiste exclusivement en la mise à disposition du service, à l'exclusion de toute garantie de résultat quant au choix des données sauvegardées par le Client. Dans tous les cas, SOPITEC n'aura aucune autre obligation à l'égard du Client, notamment en cas de dysfonctionnements ou de difficultés de toute nature susceptibles de survenir au niveau des équipements, réseaux ou logiciels du Client.

Les choix techniques d'intervention, les manipulations à distance, les données transmises, etc. sont de la responsabilité exclusive du Client qui déclare avoir été informé suffisamment des procédures techniques et de sécurité que comporte le système notamment en matière de fiabilité des données transmises.

De même, SOPITEC n'assume aucune responsabilité quant à la qualité technique des réseaux de communication utilisés pour les liaisons. La maintenance des moyens informatiques et de télécommunication permettant l'accès au service reste entièrement à la charge du Client qui reconnaît avoir été suffisamment informé de la configuration nécessaire et des modalités liées à l'utilisation du service, accessibles sur le site de [kiwibackup.com](http://kiwibackup.com).

SOPITEC met en place un observatoire quotidien des sauvegardes. Si une connexion ou un transfert programmé n'a pas eu lieu, une alerte à l'adresse email fournie par le Client pour autant que celui l'accepte. Le Client est seul responsable de la suite qu'il souhaite donner à ces messages d'alerte.

La responsabilité de SOPITEC ne pourra en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le Client des procédures d'utilisation définies par SOPITEC ou en cas de force majeure ou de faits indépendants de la volonté de SOPITEC (notamment en cas de défaillance électrique, d'interruption du réseau, de défaillance du matériel de réception ou de la ligne du Client, de manque de fiabilité de la transmission des données sur réseau ou de tout autre préjudice subi de ce fait par le Client).

# Conditions Générales de Vente



## SopiSafe

Le cas de force majeure entraîne, pendant la durée de sa survenance, la suspension des obligations nées du présent contrat. Les parties conviennent expressément que tout préjudice financier ou commercial (tel que pertes de bénéfices, pertes de commandes, troubles commerciaux quelconques), ou toute action dirigée contre le Client par un tiers constitue un dommage indirect et n'ouvre pas droit à réparation par SOPITEC, même si cette dernière a été avisée de la possibilité de survenance de tels préjudices.

Dans le cas où la responsabilité de SOPITEC serait retenue, il est expressément convenu que le total des indemnisations qui seraient mises à sa charge, toutes causes confondues, ne pourrait dépasser le montant annuel du prix de l'abonnement. La limite ci-dessus ne s'applique pas aux dommages corporels ou aux dommages causés aux biens matériels, mobiliers ou immobiliers, dont SOPITEC serait responsable dans les conditions du droit commun. Aucune action judiciaire ne pourra être engagée par les parties plus d'une année après la survenance de son fait générateur.

**9. CONTREFAÇON :** SOPITEC s'engage à garantir le Client contre toute action en contrefaçon ou toute action tendant à interdire l'utilisation de la solution de sauvegarde SopiSafe et /ou d'un ou plusieurs des éléments la composant ou utilisés pour sa mise en œuvre. A ce titre, SOPITEC prendra à sa charge tous dommages intérêts auxquels pourrait être condamnés le Client par une décision de justice devenue définitive et ayant pour base exclusive la démonstration d'une contrefaçon imputable à SOPITEC.

**10. PRIX :** Le prix de l'abonnement au service SopiSafe est forfaitaire et dépend de la quantité de données à sauvegarder. Le prix est indiqué en euros hors taxe. Le bon de commande définit un volume de données et le prix correspondant. Ce prix sera réévalué périodiquement en fonction de la grille tarifaire en vigueur si le volume de données vient à dépasser la limite indiquée au contrat. Le prix de l'abonnement ne comprend pas le coût des télécommunications qui reste entièrement à la charge du Client.

**11. PAIEMENT :** Le paiement pour le service online s'effectue selon le mode de paiement choisi sur le bon de commande, et suivant la périodicité indiquée sur le bon de commande. En cas de non paiement quinze jours après l'envoi d'un rappel resté infructueux, le Client sera redevable d'une pénalité pour retard de paiement, forfaitairement équivalente à 10% du montant total de la facture non réglée. En outre, des intérêts de retard égaux au taux de refinancement de la BCE (banque centrale européenne) majoré de 10 points courront à compter du jour suivant la date d'échéance, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au préalable, et jusqu'au jour du paiement de l'intégralité des sommes réclamées. Consécutivement à tout retard de paiement, SOPITEC peut suspendre l'abonnement jusqu'au paiement intégral du solde du compte du Client, sans que le Client puisse réclamer une indemnité à quelque titre que ce soit ; l'abonnement continuant de courir.

**12. DUREE :** L'abonnement au service online est contracté pour une durée minimale d'un an et précisée sur le bon de commande. A son échéance, l'abonnement sera tacitement reconduit pour des durées équivalentes successives, sauf dénonciation notifiée par l'une des parties trois mois avant l'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

**13. RESILIATION :** L'abonnement du service online pourra être résilié de plein droit sans mise en demeure et à titre anticipé en cas de défaut de paiement avéré comme indiqué ci-dessus. La résiliation de l'abonnement entraîne alors l'exigibilité immédiate des sommes facturées ainsi que celles dues au titre de l'abonnement pour l'engagement de durée souscrit.

**14. SORT DES DONNEES :** En cas de résiliation de l'abonnement ou de son expiration, l'accès au serveur de SOPITEC sera fermé à compter du quinzième jour suivant la résiliation ou l'expiration de l'abonnement. Durant ce délai, le Client aura toute liberté pour restaurer ses données sauvegardées sur le serveur. A l'issue de ce délai, les données du Client seront rendues inaccessibles.

**15. CESSION DU CONTRAT :** Pendant la durée des présentes, le Client pourra céder tout ou partie du bénéfice du présent contrat à la condition expresse que SOPITEC l'ait préalablement accepté.

**16. REFERENCE COMMERCIALE :** Le Client autorise SOPITEC à mentionner ses noms, dénominations ou marques dans ses documents commerciaux ou publications à titre de référence, ainsi que l'existence et la nature du présent abonnement.

**17. NULLITE D'UNE CLAUSE :** Si l'une quelconque des clauses du contrat de licence est nulle au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité du contrat.

**18. DROIT APPLICABLE :** Le droit français est seul applicable au contrat.

**19. CONCILIATION OBLIGATOIRE :** En cas de difficulté survenant au cours des prestations, les Parties s'engagent à se soumettre à une conciliation préalable à l'exercice de toute voie de recours, sauf en cas d'appel en garantie ou de demande de paiement qui n'est pas sérieusement contestable. A ce titre les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

**19. ATTRIBUTION DE JURIDICTION :** En cas de différend susceptible de s'élever entre les deux Parties à propos de la formation, l'interprétation, l'exécution du présent contrat ou des litiges de règlement de facture, celles-ci conviennent de s'en remettre aux tribunaux de Lyon à qui elles font attribution expresse et exclusive de compétence, et ce y compris en cas de référé ou de pluralité de défendeurs, sauf disposition d'ordre public contraire.

Ces Conditions Générales pourront faire l'objet de mises à jour moyennant un préavis de sept (7) jours sauf dispositions d'ordre public contraires. Les nouvelles Conditions Générales seront réputées acceptées au delà du préavis.

Le client (Bon pour accord + date + signature) :